



Bureau du greffier

194

DM6.1

Projet de contournement de la ville de
La Tuque, route 155

La Tuque

6211-06-0k7

Ville de La Tuque

Le 2 avril 2003

M. André Boisclair, ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
(30^e étage)
Québec (Québec)
G1R 5V7

**OBJET: PROJET NO 20-6373-9242 / VOIE DE
CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LA TUQUE
(SECTEUR URBAIN)**

Monsieur le Ministre,

Suite à la séance d'information du BAPE tenue le 5 mars dernier à la salle des Chevaliers de Colomb de La Tuque concernant le projet de voie de contournement du secteur urbain de Ville de La Tuque, les autorités municipales lors d'une séance exécutive tenue le 10 mars se sont montrées ouvertes à une médiation ou à un mandat d'enquête et de médiation confié au BAPE sur une modification récente par le MTQ au tracé « *CONTOURNEMENT EST (E)* » dans la section nord près du cimetière créant un mur de 35 mètres de hauteur susceptible de causer de graves inconvénients au niveau de l'esthétique et du bruit.

Les élus municipaux croient que cet irritant pourrait être corrigé sans aller en audience publique pour éviter de retarder indûment la réalisation de ce projet de voie de contournement.

.../2

Nous vous remercions, monsieur le Ministre, de prendre en considération notre requête et au plaisir de collaborer avec les ministères des Transports et de l'Environnement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le greffier,



Yves Tousignant, o.m.a.

YT/jb

- c.c. - Mme Julie Boulet, députée de Laviolette
- M. Jacques Charland, directeur territorial MTQ (Mauricie)

COMPTE RENDU

RENCONTRE / COMITÉ PROMOTION VOIE DE CONTOURNEMENT

30 août 2000, 19 h 30 à 20 h 15

- PRÉSENCES :**
- ◇ **Ville de La Tuque :**
Conseillers Gérard Desbiens et Rosaire Ricard, greffier Yves Tousignant
 - ◇ **Chambre de commerce :**
Messieurs Gilles Morissette et Marcel Blackburn
 - ◇ **Comité de la bonne voie / voix**
Madame Kathleen Cayer et M. Marc Filion
 - ◇ **Entreprises forestières**
M. Denis Renaud (Gestion Rémabec)
- ABSENCES MOTIVÉES :**
- M. Claude Gauthier (Comité de la Bonne Voie/Voix)
 - M. Réjean Bouchard (Gestion Rémabec)
 - M. Denis Jutras (Smurfit-Stone)
-

1. MOT DE BIENVENUE

Le président du comité, le conseiller Gérard Desbiens indique que cette rencontre a été convoquée suite à la présentation du député-ministre Jean-Pierre Jolivet le 19 juin dernier et de son orientation exprimée dans l'édition du 20 août de l'Écho de La Tuque pour le projet de voie de contournement.

2. ORIENTATION / PROJET VOIE DE CONTOURNEMENT

Le conseiller Desbiens résume les discussions du Conseil municipal, lors de sa séance exécutive tenue le 28 août, sur le projet de voie de contournement.

- Population opte majoritairement pour la grande voie.
- Un référendum serait une dépense inutile.
- Position du député Jolivet pour la grande voie.
- Audiences publiques sur l'environnement permettraient d'entendre les groupes et contribuables.
- Donc, tracé de la grande voie de contournement retenue par le Conseil, mais avec une bretelle d'accès dans le secteur du lac Panneton et une signalisation adéquate aux entrées de la ville pour inciter les visiteurs et touristes à traverser la ville (projet évalué à 21\$ M).

Marc Fillion ajoute qu'il n'y a rien d'officiel pour la bretelle d'accès qui est considérée comme une rue par le ministère des Transports et dont le coût s'élèverait à environ 5\$M.

Kathleen Cayer se réjouit de cette option très majoritaire dans la population. Messieurs Gilles Morissette et Marcel Blackburn au nom de la Chambre de commerce tiennent à la bretelle d'accès et insistent pour une signalisation adéquate pour attirer les touristes et visiteurs.

Le conseiller Rosaire Ricard admet que La Tuque est une ville-relais où l'on doit s'arrêter et doit être considérée comme un cas différent de la ville de Grand'Mère voisine de d'autres centres urbains (Shawinigan, Trois-Rivières).

Denis Renaud précise que la bretelle d'accès éviterait des détours pour les véhicules de transport et de livraison qui doivent se rendre aux Galeries La Tuque et John Lewis.

À la fin du tour de table, le conseiller Rosaire Ricard demande d'apporter une modification à l'entrée nord de la voie en déplaçant le tracé vers l'est dans la section 50-500 à 52-000 pour s'éloigner du milieu urbain et rendre la pente de la route moins raide, soit de 11% à 6 1/2%.

3. CONCLUSION

Le Comité se dit d'accord unanimement pour cette nouvelle orientation sur proposition de Marc Fillion, appuyé par Gilles Morissette de retenir la grande voie de contournement, mais avec bretelle d'accès (lac Panneton) et de recevoir le tracé final arrêté par le ministère des Transports du Québec.

Le président Gérard Desbiens termine la rencontre en déclarant qu'une séance spéciale du Conseil sera convoquée pour mardi prochain le 5 septembre afin de prendre une position finale dans ce dossier.


Yves Tousignant, greffier
Le 31 août 2000

YT/d



Ville de La Tuque

Bureau du greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAVIOLETTE
VILLE DE LA TUQUE

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal, tenue le 5 septembre 2000, sous la présidence du maire, monsieur Gaston Fortin.

ORIENTATION FINALE / PROJET DE VOIE DE CONTOURNEMENT

ATTENDU la rencontre tenue le 19 juin dernier avec le député-ministre Jean-Pierre Jolivet sur les avantages et inconvénients ainsi que les coûts d'hypothèses de tracés.

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de promotion de la voie de contournement lors de sa réunion tenue le 30 août dernier.

ATTENDU le désir des autorités municipales de voir enfin se réaliser le projet de voie de contournement du secteur urbain de Ville de La Tuque avec l'augmentation continue du trafic lourd.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

2000-09-220 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GÉRARD DESBIENS
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil demande au ministre délégué aux transports, M. Jacques Baril, de réaliser dans les plus brefs délais la grande voie de contournement du secteur urbain de la Ville de La Tuque avec bretelle d'accès (lac Panneton) qui soulagerait le centre-ville du trafic lourd et accommoderait les entreprises forestières et commerces situés sur le boulevard Ducharme ainsi que les services d'urgence et avec une signalisation adéquate pour attirer les touristes et visiteurs à s'arrêter à La Tuque.

Orientation finale / Projet de voie de contournement


/2

QUE copie conforme de cette résolution soit envoyée pour appui au député de Lavolette et ministre des régions, M. Jean-Pierre Jolivet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé: Gaston Fortin
Maire

VRAIE COPIE CONFORME


Yves Tousignant
Greffier

09-orientation finale voie contournement

Yves Tousignant
Greffier

Relevé confirmation-Envoi de mémoire

Heure : 2000-SEP-18 11:56
Ligne tél. : +8195235419
Nom : VILLE DE LA TUQUE

Numéro travail : 150
Date : SEP-18 11:55
A : 18193716136
Pages document : 003
Heure début : SEP-18 11:55
Heure fin : SEP-18 11:56
P envoyée(s) : 003
Etat : OK

Numéro travail : 150

***** ENVOI RÉUSSI *****



VILLE DE LA TUQUE
Avis de transmission par télécopieur

Date : Le 18 septembre 2000
Destinataire : M. Bernard Caron
Organisme : Ministère des Transports
N° télécopieur : (819) 371-6136
Objet : Tél que demandé / Copie résolution no 2000-09-220
Orientation finale - Projet de voie de contournement

Expéditeur : Jacques Paré
Directeur général
Télécopieur n° : (819) 523-6419

Nombre de pages 3 incluant la page d'envoi :
L'original sera posté: oui () non (X)

Si vous ne recevez pas une copie lisible de toutes les pages, veuillez rappeler au numéro: (819) 523-3231



Ville de La Tuque

Bureau du greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAVIOLETTE
VILLE DE LA TUQUE

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 18 septembre 2000, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Gérard Desbiens.

DEMANDE D'APPUIS / PROJET VOIE DE CONTOURNEMENT

ATTENDU que la population latuquoise se doit d'appuyer son Conseil municipal auprès du député de Laviolette Jean-Pierre Jolivet pour permettre la réalisation par le ministère des Transports du Québec du projet tant attendu de voie de contournement du secteur urbain de la Ville de La Tuque.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

2000-09-236 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GÉRARD DESBIENS
APPUYÉ UNANIMEMENT


ET RÉSOLU

QUE ce Conseil sollicite l'appui de tous les organismes socio-économiques pour régler le problème du trafic lourd par la construction d'une voie de contournement par le ministère des Transports du Québec dans les plus brefs délais, et ce, avec une bretelle d'accès dans le secteur du lac Panneton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé: Gérard Desbiens
Maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME


Yves Tousignant
Greffier
09-appui voie contournement

Yves Tousignant
Greffier

Le ministre délégué aux Transports
Ministre responsable de la région
du Centre-du-Québec

Québec, le 25 octobre 2000

Monsieur Gaston Fortin
Maire de la ville de La Tuque
558, rue Commerciale
La Tuque (Québec)
G9X 3A9

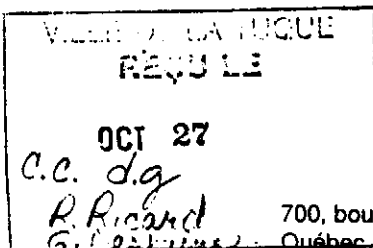
Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance de votre résolution municipale numéro 2000-09-220 adoptée le 5 septembre 2000 concernant le contournement de La Tuque.

C'est avec satisfaction que j'ai appris que le conseil municipal de votre municipalité avait réussi récemment à obtenir un large consensus pour identifier le tracé « La bonne voie/voix » comme celui répondant le mieux aux attentes du milieu dans le projet de contournement du secteur urbain de la ville de La Tuque.

C'est donc avec empressement que j'ai mandaté les fonctionnaires du ministère pour amorcer les différentes étapes qui mèneront au dépôt de notre dossier (étude d'impact, analyses des tracés possibles, etc.) au ministère de l'Environnement. L'étude d'impact pour ce projet devrait se réaliser au cours de la prochaine année.

Pour ce qui est de la construction d'une bretelle d'accès au milieu bâti, à la hauteur du lac Panneton, le Ministère considère que la fonction de ce lien routier est essentiellement de nature locale, donc de responsabilité municipale.



700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone: (418) 643-6980
Télécopieur: (418) 643-7606

800, place Victoria, 42^e étage, bureau 42.02
Case postale 376
Montréal (Québec) H4Z 1J2
Téléphone: (514) 873-3444
Télécopieur: (514) 873-7886

1/10 10

À cet effet, je rappelle que depuis le début des pressions du milieu visant à convaincre le gouvernement des bénéfices d'une telle voie de contournement, la seule et unique attente identifiée a toujours tourné autour du besoin de limiter les impacts sur le milieu bâti d'un trafic lourd sans cesse croissant. J'ai l'infime conviction que le tracé retenu par votre municipalité saura répondre à ce besoin.

Par contre, et tel que déjà confirmé par le député Jolivet, le Ministère entend intégrer au projet de nouvelles voies d'entrée et de sortie à la municipalité à la hauteur du quartier Filion ainsi qu'au chemin des Hamelin.

En terminant, je formule le souhait qu'à partir de maintenant, ce projet de contournement appelé « La bonne voie/voix », soit dorénavant « notre projet » et qu'ensemble, nous saurons mener à bon port une intervention jugée cruciale par vos concitoyens pour la qualité de vie, l'économie et la vitalité future de leur communauté.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué aux Transports,


JACQUES BARIL



Ville de La Tuque

Bureau du greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAVIOLETTE
VILLE DE LA TUQUE

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 17 septembre 2001, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Claude Pronovost.

PRÉCISION AU MTQ / PROJET VOIE DE CONTOURNEMENT

ATTENDU la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de voie de contournement par le ministère des Transports qui demande une confirmation du tracé en date du 5 septembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**2001-09-205 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIEN BOISVERT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROSAIRE RICARD**

ET RÉSOLU


QUE ce Conseil confirme que la résolution du 5 septembre 2000 (no 2000-09-220) fait bien référence au plan ci-joint identifié "*Résolution: 2000-09-220 du 5 septembre 2000*".

QUE copie conforme de cette résolution soit envoyée au chef du Service des projets du MTQ (Mauricie / Centre du Québec), monsieur Bernard Caron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé: Claude Pronovost
Maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME


Yves Tousignant
Greffier

Yves Tousignant
Greffier

09- MTQ projet contournement wpd

712-2000 / A010

PROJET DE CONTOURNEMENT
VILLE DE LA TUQUE



Résolution : 2000-09-220
5 septembre 2000